FORMULAIRE NOUVEL ENTRANT

Ce qui se passe après qu'un nouvel entrant a complèté le formulaire et l'a enregistré

1A
le pôle RH reçoit une notification l'informant qu'un nouveau formulaire est à valider

1AA
toutes les informations sont correctes

1AB
Les informations sont incorrectes

1AB1
Le formulaire sera rejeté

1AB2
Avant de rejeter le formulaire, le pôle RH prend contact avec le responsable du nouvel entrant pour l'informer pourquoi le formulaire ne peut être validé et décider avec lui de la suite à donner

1AB2-1a
Le formulaire est finalement à valider : le pôle RH édite à nouveau la fiche, apporte les modifications nécessaires et valide

1AB2-1b
La demande de nouvel entrant s'avère non nécessaire ou non justifiée, le formulaire est rejeté

reprend à 1AA1

1AA1
le formulaire est validé

1AA2
Le nouvel entrant reçoit la confirmation de la validation de son formulaire sur l'adresse personnelle renseignée, sur le formulaire nouvel entrant

1AA1-a
3 notifications partent automatiquement vers :

1AA1-1a
Le DSI

1AA1-1b
Le DSI créé le compte mail INSERM

1AA1-1c
Le nouvel entrant reçoit l'identifiant et le mot de passe pour accéder à son compte Inserm, sur le mail personnel renseigné sur le formulaire nouvel entrant

1AA1-2a
Les assistants de prévention

1AA1-2b
Le nouvel entrant se présente à l'assistant prévention de son étage

1AA1-2c
L'assistant prévention valide la rencontre

1AA1-2d
Une clé salto circulation générale est activée

1AA1-2e
Le nouvel entrant reçoit un mail sur l'adresse personnelle renseignée sur le formulaire nouvel entrant, l'informant que son salto est prêt

Si le nouvel entrant a besoin d'accéder aussi à des pièces spécifiques : il doit télécharger le formulaire demande salto pièces spécifiques disponible en haut du formulaire nouvel entrant, le complèter, le fait signer et l'apporter avec lui lorsqu'il va retirer son salto circulation générale

1AA1-3a
Le service MI

1AA1-3b
le badge d'identification est édité sans avoir besoin de le demander
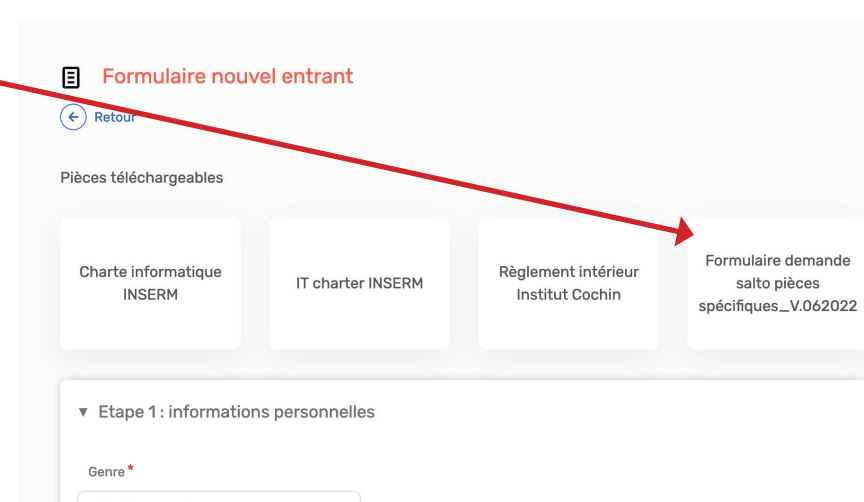
1AA1-3c
le nouvel entrant reçoit un mail sur l'adresse personnelle renseignée sur le formulaire nouvel entrant, l'informant que son badge d'identification est prêt